

# LA FRANCE EN PEAU DE LÉOPARD



*La cohabitation des normes et habitudes des immigrés avec les nôtres pose de graves problèmes. A défaut d'assimilation, on se dirige vers un apartheid de fait, avec toutes ses conséquences*

## MÉLANGE ETHNIQUE OU DISCRIMINATION

En France, le « *Groupe d'études et de lutte contre les discriminations* », (GELD) organe officiel créé par Martine Aubry, vient de publier mi-mai un rapport montrant que l'objectif de mixité ethnique visé par les autorités publiques dans le logement social (HLM) aboutit à des discriminations. Cette évidence aveuglante - comment vouloir une mixité sans fixer des quotas ethniques et donc refuser des demandeurs en fonction de leur origine - est étayée par diverses enquêtes. Lorsqu'ils déménagent, 70% des ménages du Maghreb, de Turquie et d'Afrique demandent un logement social, mais seulement 14% des Français.

En fonction des quartiers, ils occupent de 10 à 35% des HLM, ce qui représente largement plus que leur proportion dans la population.

Or une concentration d'immigrés entraîne un départ des Français de souche, ce qui génère des ghettos et la dégradation des conditions de vie. Les gestionnaires des HLM, pour éviter d'entrer dans un tel cercle vicieux, exercent alors des discriminations. Masquées, bien entendu, de peur d'être poursuivis pour racisme. Le choix est donc posé entre la mixité ethnique avec des quotas en défaveur des immigrés et des ghettos, ce qui suppose des zones de non-droit où l'autochtone est interdit. Par laxisme et prétendu antiracisme, les Français s'excluront-ils progressivement de leur propre territoire ? Augustin

## ZONES DE NON-DROIT

Caractérisés par un taux de chômage important, une forte immigration et une population très jeune, les zones de non-droit se multiplient très rapidement en France. Elles seraient déjà plus de 1.000. En janvier 1992, on en comptait 400, en 1998, 684 dont « pour 197 d'entre [elles]... la police et les institutions locales, comme l'école, sont aux prises avec une hostilité orchestrée ; et 18 sont installées de manière quasi banalisée dans des comportements d'attaques préméditées des forces de l'ordre, avec guet-apens, jets de pavés, de boules de pétanque, de cocktails Molotov, sans compter les pare-choquages et les tirs d'arme à feu » (Rapport des Renseignements généraux, « *Le Figaro* » 6 juin 2001). A.



## 2 MOTOS IMPOSSIBLES À RÉCUPÉRER

En mai 2000, alors qu'ils visitent des grottes, un couple de commerçants de Roubaix est victime de malfaiteurs qui volent leurs motos. Repérées dans une cité d'Amiens-Nord, les engins ne peuvent être récupérés car, écrit le procureur de la République d'Amiens aux victimes du vol : « *Jugeant l'interpellation dangereuse, dans un quartier difficile où ont régulièrement lieu des incidents et des émeutes, les policiers n'ont pu interpellé, ni même identifier les conducteurs (...)* Je conçois votre mécontentement mais je dois dire à la décharge des services de police que leur intervention dans certains quartiers est très difficile, même de jour, et doit se faire souvent en force en raison des jets de pierres et autres violences les visant ». L'avocat du couple compte s'appuyer sur cette exceptionnelle franchise pour déposer plainte contre l'Etat qui « *ne remplit pas ses missions consistant à faire respecter l'ordre public* ». (« *Le Figaro* » du 18 mai 2001).



Quand donc les « zones de non-droit » seront elles désignées par leur vrai nom : zones occupées ? Louis Michel, qui justifie ses critiques des coalitions politiques au pouvoir en Autriche et en Italie en affirmant que l'Europe est sa patrie, ne s'inquiète pas de cette déglingue officielle de l'état de droit dans « sa patrie ». Il est vrai que cela ne relève pas de son obsession « antifasciste ».

A Louis Michel, plus qu'à tout autre, s'applique cette remarque de Edmund Burke : « *J'ai constamment observé que la plupart des gens sont en retard en politique [...] pour eux, tout a été réglé dans les livres* (ou par un texte comme la déclaration des droits de l'homme) sans qu'ils aient à faire usage d'une diligence ou d'une sagacité considérables. ». Augustin